



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

subventions

Question écrite n° 129009

Texte de la question

M. Alain Cacheux attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur la situation de l'association HACAVIE. En effet, cette base de données qui gère un service d'informations et d'aides techniques - internationalement reconnu - en direction des personnes handicapées se trouve dans une situation délicate : la Caisse nationale de la solidarité pour l'autonomie (CNSA) ayant décidé, qui plus est de manière unilatérale, de ne plus la financer et de ne plus la référencer *via* ses propres supports d'information. Cette décision, que les responsables de cette association et ses nombreux bénévoles considèrent comme injuste, fragilise également le maintien de ses actions, de son développement et de sa visibilité à terme. Considérant que son rôle et son caractère incontournable dans le paysage du handicap justifie le soutien de l'État, il souhaite qu'en premier lieu une réponse soit apportée sur les raisons ayant motivé la décision de la CNSA et qu'en second lieu, le Gouvernement revoit sa position et lui accorde les moyens nécessaires à son bon fonctionnement, indispensable pour l'assurance de sa pérennité.

Données clés

Auteur : [M. Alain Cacheux](#)

Circonscription : Nord (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129009

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale (secrétariat d'État)

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2012, page 1816

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)